



# Force Ouvrière

*Syndicat National de la Navigation Aérienne*

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 61 67  
Lotus Notes : [fo-crnaso@regis-dgac.net](mailto:fo-crnaso@regis-dgac.net) / E-mail: [fosnna@aol.com](mailto:fosnna@aol.com) / Site web: <http://www.snafo.com>

## PROTOCOLE 2007- 2009

Pendant toute une semaine, tard le soir et même toute la nuit, l'Administration et les organisations syndicales ont négocié le contenu du protocole 2007-2009.

Tout au long des négociations bilatérales ou plénières le SNNA-FO a recherché :

- des améliorations pour tous les personnels (titulaires, non titulaires) sur le plan statutaire et indemnitaire,
- le maintien au sein de la Fonction Publique qui est une valeur importante,
- à préparer l'avenir et le construire dans le cadre européen,
- à préserver les services et mieux les organiser,
- à garantir le droit de grève qui était réduit dans les premières versions,
- à maintenir une Action Sociale pour tous.

Au final, voici les principales mesures structurelles, statutaires, indemnitaires et sociales :

Sur le plan structurel, nous nous orientons vers la création d'un FAB coopératif, la participation au projet SESAR, la réorganisation de certains services de la DGAC (DTI, DCS, STAC, BRIA, .....), le changement de statut (Service à compétence nationale), avec engagement de maintien au sein de la Fonction Publique.

Le dossier région parisienne est relancé avec la création d'une direction qui poursuivra les études (amélioration du dispositif actuel, OPERA...). Orly est reclassé au même niveau que les CRNA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Une réflexion sur l'espace inférieur incluant les SIV/CIV (nous avons obtenu le maintien de l'ISH pendant 9 ans pour les BTIV ne rendant plus le CIV), les approches centrales et les organismes G et H.

Tout l'espace inférieur est inclus dans le FAB ce qui est une garantie pour l'avenir des organismes.

Sur le plan statutaire il y a des avancées pour les corps IESSA et IEEAC par la création d'emplois HEA et 1015 accéléré. Avec 120 postes proposés au « principalat » en trois ans, ce protocole abaisse la durée moyenne de passage au grade d'IPEEAC à 10 ans. Pour le corps des TSEEAC la disparition du RTAC 2 et son remplacement par la création d'un emploi fonctionnel de Cadre de l'Aviation Civile avec indice terminal 966 brut (accessible aux seuls TSEEAC étant déjà RTAC1 depuis 4 ans et sur les fonctions répertoriées dans le RTAC 2 ce qui ne modifie pas le nombre de TSEEAC ayant réellement accès à cet emploi). Pour les ICNA une modification intégrant les Adjoints chefs CA dans le HEA.

Sur le plan indemnitaire les principales mesures :

- augmentation de la PEQ chez les IESSA,
- création d'une prime licence « personnels techniques » pour les TSEEAC et les OE des centrales énergie des CRNA et une prime de valeur équivalente pour les contrôleurs multi-systemes du CESNAC,
- augmentation de l'IS des IEEAC : environ 300 € étalé sur 3 ans, (environ 50 en 2007),
- augmentation de l'EVS des BRIA et BDP d'Orly et de Roissy après restructuration mais les BDP de métropole et les BDP/BRIA d'outremer ne sont pas concernés,
- augmentation de l'EVS pour les Assistants de Subdivision/Chefs de Division des sièges des DAC, des SNA, de la DTI et de l'ENAC qui seront classés aux niveaux 12 et 13,
- un pyramidage pour les TSEEAC assistant de classe plus favorable (30% de A, 50% de B, 20% de C) et disparition de la classe D,
- une prise en compte spécifique pour Roissy avec majoration progressive de l'ISQ des PC et une prime pour les autres personnels.

Sur le plan de l'action sociale un dispositif d'aide à la cotisation d'une complémentaire santé sera mis en place.

Retraite : la DGAC n'a pas voulu mettre en place un réel dispositif complémentaire pour tous (manque de volonté et choix « politique ») trois petites mesures ont été actées :

- + 10 points de NBI pour les TSEEAC, IEEAC et IESSA,
- + 15 points de SIF pour les personnels administratifs,
- + 10% pour l'ATC.

Le SNNA-FO regrette que la DGAC ait refusé de prendre en compte la spécificité des TSEEAC contrôleurs d'aérodrome malgré la recommandation de l'IGACEM et nos demandes répétées.

Le principal argument a été le coût de la mesure !!!

Nous avons fait inscrire des mesures importantes pour les personnels :

- pour les IESSA, IEEAC et TSEEAC titulaires de la deuxième qualification : un GT « encadrement » rendra ses conclusions avant la fin du protocole,
- pour les contrôleurs TSEEAC et ICNA, un GT « métiers du contrôle aérien » est créé.

Le SNNA-FO s'est attaché à ce que les formateurs en langue soient reconnus et a obtenu une prime modulable.

Le SNNA-FO a obtenu des garanties pour les personnels non titulaires.

Un compte rendu complet des diverses mesures sera prochainement diffusé.

FO a signé le protocole 2007. Notre action doit se poursuivre au travers des travaux du comité de suivi. FO interviendra dans toutes les instances pour veiller à ce que la DGAC tienne tous ses engagements.

A l'heure de l'Europe qui impactera la totalité des personnels, FO membre de l'ETF et de l'ATWG continuera à défendre l'intérêt de tous.

Paris, le 6 novembre 2006.